

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

*l'école pour tous,
une vraie valeur.*



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 3 juillet

Madame la secrétaire Générale,

Cette CAPD intervient après une longue séquence électorale. Concernant l'éducation, la première mesure mise en œuvre par le ministre Blanquer est la suppression du « plus de maîtres que de classes », sans aucune concertation ni évaluation, au profit du dédoublement des classes de CP en REP+. Le ministère, avec duplicité, prétend que ce dispositif serait préservé alors même qu'il en organise concrètement le démantèlement. Ce faisant, il choisit de déstabiliser les écoles de l'éducation prioritaire, en lançant un nouveau dispositif dès cette rentrée sans créer les postes supplémentaires pour le mettre en œuvre. Il balaie d'un revers de main tout le travail de réflexion et d'élaboration des équipes, toutes les actions engagées. Cette mesure de dédoublement des CP se fera aussi au détriment de nécessaires ouvertures de classes comme nous l'avons démontré lors du GT du 22 juin, ce qui pénalisera d'autant les élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose à la suppression du « plus de maîtres que de classes » et demande au contraire son renforcement

Oui, le SNUipp-FSU a voté pour la mise en place d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires en prenant acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi. Ce vote ne constitue nullement un chèque en blanc à la politique éducative du gouvernement. Chaque fois que cela sera nécessaire, le SNUipp-FSU s'opposera aux mesures de régression pour l'école.

Changer l'école pour permettre à tous les élèves de réussir, tout en affirmant la même ambition pour tous, nécessite de faire confiance aux enseignants et aux équipes, de conforter leur professionnalisme et leur liberté pédagogique, et d'en finir avec tout pilotage injonctif.

Cette ambition s'appuie sur des formations initiale et continue de haut niveau, des conditions d'enseignement améliorées par la réduction significative du nombre d'élèves dans toutes les classes et toutes les écoles, par des RASED en nombre suffisant, par des moyens pour de meilleures conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment par des postes d'enseignants spécialisés..

Changer l'école c'est aussi améliorer les conditions de travail très dégradées des enseignants. C'est diminuer la charge de travail et permettre aux personnels de bien faire leur métier. C'est le sens de l'action nationale que mène le SNUipp-FSU depuis plus d'un an pour exiger du ministère la révision des obligations de service dans le sens d'une réduction du temps de travail et de davantage de temps pour le travail en équipe.

Dans ce cadre, il a appelé les personnels à se réappropriier les heures d'APC. Des milliers de collègues ont confirmé que cette action a permis une utilisation plus efficace de ce temps au

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie **valeur**.



bénéfice des élèves. Le SNUipp-FSU poursuivra l'action pour la nécessaire reconnaissance du travail invisible et la diminution du temps de travail des enseignants.

Cette CAPD marque aussi le terme de l'année scolaire en matière d'activité paritaire, avec des points à l'ordre du jour attendus par de nombreux collègues.

Si la préparation de la phase d'ajustement du mouvement, s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, et nous tenons une nouvelle fois à remercier les services pour leur travail et leur disponibilité ; la question des Ineat exeat semble beaucoup plus figée.

Nous l'avions fermement indiqué l'année dernière et rappelé lors du groupe de travail académique du 13 juin : la seule possibilité de départ pour nos collègues ne peut être que le Loiret. Nous ne pouvons que nous féliciter du départ d'une dizaine de collègues chez nos voisins, mais cela ne doit pas empêcher d'autres enseignants d'intégrer d'autres départements (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'académie). Des dizaines de collègues sont encore dans le cadre d'un rapprochement de conjoint avec séparation (avec ou sans enfant), pour d'autres c'est une situation sociale ou médicale, une convenance personnelle. Des modalités particulières doivent être mises en œuvre pour que les enseignants des départements déficitaires ou peu attractifs puissent muter.